

# Face aux défis, quels projets démocratiques ?

**Quelle vision de la démocratie, de l'engagement politique de la jeunesse, des droits, des libertés, les luttes écologiques peuvent-elles porter ? C'est la question à laquelle ont tenté de répondre les intervenantes à la dernière table ronde de l'université d'automne de la LDH\*.**

Gérard ASCHIERI, rédacteur en chef d'*H&L*

**L**a dernière table ronde de l'université d'automne de la LDH « Quels projets politiques pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique et les atteintes aux écosystèmes ? » a permis de s'interroger sur les formes d'action et leurs conséquences en termes de projets démocratiques capables de répondre de façon durable aux défis de l'avenir.

Outre Malik Salemkour, président de la LDH, trois représentantes de mouvements différents se sont efforcées de décrire les réponses que ceux-ci apportent : Marie Pochon, secrétaire générale de Notre affaire à tous (composante de L'Affaire du siècle), Juliette Renaud, chargée de campagne « Industries extractives et RSEE »<sup>(1)</sup> aux Amis de la Terre, et Pauline Boyer, porte-parole des mouvements Alternatiba et Action non-violente COP21 (ANV-COP21). Ce qui les réunissait était bien sûr une finalité commune, la bataille pour préserver notre écosystème, articulée avec le souci de faire vivre les droits fondamentaux, mais chacun avec des points de départ et des choix de modes d'action spécifiques et différents, sans être pour autant opposés ou divergents.

Le propos de Marie Pochon était orienté autour de la préoccupation qui a conduit à la création de Notre affaire à tous : comment faire du climat un enjeu juridique et construire ainsi de nouveaux droits. Soulignant qu'actuellement nombre de droits fondamentaux sont affectés par la crise climatique, santé, vie, travail, propriété, etc., elle a rappelé que cette même crise aggravait les inégalités et les discriminations, qu'il s'agisse du développement de la précarité, de la situation des jeunes, des droits de femmes, de ceux des « personnes racisées »... Pour elle, le mouvement de « gilets jaunes » est la « première crise climatique sociale ».

Dans ces circonstances, agir pour des droits environnementaux se place dans le prolongement des batailles pour les droits civiques et les droits sociaux. Pour cela deux axes sont nécessaires. Le premier est celui du « droit par le haut » : établir des règles internationales (résolutions de l'ONU, accord de Paris...). Mais lorsque

ce droit existe, on a du mal à le rendre effectif : ainsi, seuls seize Etats ont transposé l'accord de Paris dans leur législation, et, en France par exemple, l'intégration dans la Constitution de l'obligation d'agir pour le climat est loin d'être acquise. D'où la nécessité d'un second axe, la construction du droit « par le bas », à travers la jurisprudence et grâce à des recours en justice portés par des citoyens. C'est le sens de celui lancé par L'Affaire du siècle.

Il ne s'agit pas seulement d'attaquer les Etats mais d'agir à tous les niveaux, local comme européen, et de faire pression sur les acteurs privés et en particulier les multinationales : en effet, 71 % des émissions des gaz à effet de serre proviennent d'une centaine d'entreprises, parmi lesquelles Total. Et l'action juridique doit être accompagnée par des mouvements citoyens : c'est pourquoi a été lancée, par L'Affaire du siècle, une pétition qui a presque recueilli 2,5 millions de signatures, mais d'autres types de mouvements sont possibles et nécessaires, comme les marches ou la désobéissance civile. Des exemples étrangers, comme Urgenda aux Pays-Bas, montrent que l'on peut obtenir des résultats.

## **Montrer la réalité du lobbying et le combattre**

Le propos de Juliette Renaud s'appuyait lui sur son expérience de chargée de campagne sur les « industries extractives » et sur la RSEE, avec tout d'abord un retour sur la bataille contre les lobbys. Et l'on y retrouvait la question des multinationales, évoquée par Marie Pochon. En effet, alors que la crise climatique et environ-

**« Indispensable pour associer la majorité des gens et mobiliser l'opinion publique, la stratégie non violente casse les systèmes de domination, réinvente la culture démocratique dans un sens plus participatif, avec comme objectif que chaque humain puisse vivre dignement en étant respecté. »**

\* Séance animée le dimanche 24 novembre 2019 par Lionel Brun-Valicon et Caroline Prak, coordinatrice communication d'Oxfam.

(1) Responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

nementale nécessite un changement de système, ces entreprises organisent une véritable contre-offensive via des lobbys qui leur donnent un poids politique considérable et parmi lesquels les groupes œuvrant dans le secteur énergétique font partie des plus importants. Grâce à cela, les grandes entreprises ont réussi à s'instaurer comme des acteurs légitimes de la décision publique, en mettant sur le même plan défense de l'intérêt général et défense des intérêts privés et en déniaut aux autres acteurs de la société civile leur capacité d'expertise.

Il est donc nécessaire de mettre en lumière la réalité de ce lobbying qui s'exerce aussi bien auprès du Parlement que de diverses instances contribuant à la fabrication de la loi. Il ne s'agit pas seulement d'amendements clés en main, proposés aux législateurs : ce lobbying passe aussi par le « pantouflage » de hauts fonctionnaires<sup>(2)</sup>, mais agit également auprès du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel, si bien que celui-ci a choisi de privilégier la défense de la propriété privée et du droit d'entreprendre, par rapport à d'autres principes. Cela a d'ailleurs conduit les Amis de la Terre à un recours contre le Conseil constitutionnel, qui a été perdu mais qui a eu pour effet d'exercer une pression pour que le Conseil rende publiques les « portes étroites », c'est-à-dire les contributions extérieures d'origine privée intervenant dans son examen de la constitutionnalité des lois.

Si l'expérience montre que la pression publique peut permettre d'obtenir des résultats, il est important, en même temps, de s'organiser en tant que société civile pour porter des projets : c'est le cas avec le devoir de vigilance des multinationales. Le projet de loi qui l'a créé a été retardé plus de trois ans par le lobbying, mais il a fini par aboutir. Désormais, la loi reconnaît pour la première fois la responsabilité légale des maisons mères sur les activités de leurs filiales à l'étranger, et exige d'elles une obligation de vigilance en ce domaine. Pour y parvenir, l'alliance entre associations et syndicats est fondamentale, tout comme l'articulation entre travail de plaidoyer et mobilisation de l'opinion publique. En 2019, au nom de l'interdiction de la torture, un référé sur la base de cette loi a été intenté en France contre Total, dans le cadre d'un projet pétrolier en Ouganda<sup>(3)</sup>.

### **Mettre en mouvement, dans la non-violence**

Pour Pauline Boyer, le slogan « Changer le système, pas le climat » nécessite d'abord de prendre la mesure de la réalité du changement climatique et de ses implications : ainsi, en France, il faudrait passer de deux cent mille rénovations de logements par an à un million, en 2027. Cela nécessite aussi de ne plus voir sa vie à partir de soi et de son entourage mais de le faire en tant que partie prenante de l'écosystème terrestre. Et cela implique d'identifier les causes : le modèle économique et politique actuel, basé sur l'idée d'une croissance infinie et l'enrichissement d'une petite minorité, a déréglé l'écosystème. Or toutes les alternatives permettant de changer notre mode de vie sont déjà là. C'est ce constat qui a conduit à créer Alternatiba, en s'appuyant sur deux principes.

Le premier est que la pratique crée la conscience : il faut donc mettre les gens en mouvement. Par exemple, dans les « Villages des alternatives », promus par le mouvement, qui réunissent

des projets alternatifs, beaucoup de gens arrivent via une porte d'entrée particulière mais ensuite prennent conscience de la globalité. Cela permet de construire un mouvement de masse avec une vision politique commune. Le second principe est qu'on apprend à marcher en marchant. Alternatiba se place donc dans une logique de processus et non de « mouvement » : d'une part développer les alternatives dans la perspective d'une société durable, et d'autre part développer les actions de résistance et de « non-coopération » (désobéissance civile) : en effet on n'a pas le temps, on est déjà en retard et on a besoin de changements radicaux et rapides.

Mais cela s'accompagne d'un choix stratégique : la non-violence. Indispensable pour associer la majorité des gens et mobiliser l'opinion publique, cette stratégie casse les systèmes de domination, réinvente la culture démocratique dans un sens plus participatif, avec comme objectif que chaque humain puisse vivre dignement en étant respecté. En outre, cette culture de la non-violence permet de vivre la lutte au quotidien de manière joyeuse. C'est un acte politique de changement car le système actuel tient sur la domination, qui implique la violence. Cela nécessite une formation car la non-violence ne vient pas naturellement et des techniques simples ont été mises en œuvre, comme l'utilisation de signes de communication non violente, dans les débats, ou les décomptes de prises de parole entre femmes et hommes.

Et Pauline Boyer de conclure, en citant Gandhi : « *La fin est dans les moyens, comme l'arbre est dans la semence.* »

### **Question de communs et de démocratie**

Pour Malik Salemkour, enfin, les questions de l'avenir de notre écosystème interrogent notre socle : la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme, sont-elles suffisantes ? Même s'il y a longtemps que nous dénonçons la « raison économique », nous avons besoin de réfléchir à de nouveaux droits fondamentaux, à l'effectivité des droits existants et des garanties qu'ils offrent. Nous avons des communs à protéger de façon absolue, et cela pose la question de l'espace démocratique permettant de le faire. Constatons que le souci de l'environnement ne se traduit pas automatiquement dans les urnes... De même, il faut regarder comment l'opacité est organisée et pointer les questions de la redistribution.

De nouvelles formes d'engagement sont nécessaires, conduisant à de nouvelles formes d'expression, et nous devons réfléchir à la

**« Si le recours au droit est une arme utile,  
il ne va pas sans la mobilisation de l'opinion ;  
et la façon d'impliquer massivement  
les citoyens au plus près du terrain, de leur  
donner la parole, de leur faire prendre conscience  
des enjeux, est décisive. »**

(2) Ainsi quinze entreprises du CAC 40 ont un président directeur général (ou un délégué général) issu de la haute fonction publique.

(3) Voir l'article de Cécile Dufлот sur ce sujet p. 56.



© DR

*Pour Malik Salemkour (au centre) les questions de l'avenir de notre écosystème interrogent notre socle : la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme sont-elles suffisantes ? Nous avons besoin de réfléchir à de nouveaux droits fondamentaux, à l'effectivité des droits existants et des garanties qu'ils offrent.*

désobéissance civile sans la confondre avec la violence envers les personnes ou les atteintes à la dignité que certains sont tentés de pratiquer. Comme l'a souligné Pauline Boyer, la radicalité peut être non violente. C'est d'autant plus nécessaire que les dominants se défendent et sont prêts à tout pour empêcher des débats sereins. Il y a un enjeu de citoyenneté, y compris pour permettre à ceux qui ne s'expriment pas de le faire.

Dans la courte discussion qui a suivi, une question d'actualité a surgi, celle du lien entre les luttes écologiques et les mouvements sociaux. Tous les intervenants se sont accordés pour dire que le lien était naturel et la jonction nécessaire, à un moment où le gouvernement tente de diviser et d'opposer les logiques, et recourt à la force. Cela implique de ne pas rejeter les corps intermédiaires mais sans doute de les rénover, mais aussi d'écouter les gens, ne pas parler à leur place. Il faut, comme le dit Juliette Renaud, « partir de la base pour remonter », faire converger associations locales et nationales, et se méfier des simulacres de consultation. A travers ces interventions différentes liées à la spécificité des approches de chacune, on peut repérer une somme d'idées qui

ont traversé la table ronde et sont entrées en résonance avec toute l'université d'automne : d'abord l'importance et l'urgence des enjeux nécessitent d'en prendre conscience et de situer les causes et les responsabilités, avec notamment un système économique et politique qu'il faut changer ; avec, en même temps, une interrogation nécessaire sur les outils à utiliser ou à créer. Ensuite, si le recours au droit est une arme utile, il ne va pas sans la mobilisation de l'opinion, et ses effets ont des conséquences sur l'état de l'opinion elle-même ; la façon d'impliquer massivement les citoyens au plus près du terrain, de leur donner la parole, de leur faire prendre conscience des enjeux est décisive. Dans cette lutte, il ne s'agit pas seulement de réfléchir à de nouveaux droits, mais de faire jouer à plein ceux existants, leur donner toute leur effectivité.

Finalement, c'est bien de la vitalité de la démocratie qu'il s'agit, à la fois comme chemin et comme fin, comme condition des transformations à impulser et comme fondement d'une société durable donnant toute leur effectivité aux droits fondamentaux de chacune et chacun. ●